



CMAE



UA



PNUE

Distr. générale
21 juillet 2023

Original : anglais
Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Dix-neuvième session

Réunion du groupe d'experts

Addis-Abeba, 14–16 août 2023

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Préparatifs de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

Préparatifs de l'Afrique en vue de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques**

Note du secrétariat

I. Introduction

1. De nombreux produits chimiques sont à même de causer des dommages importants à l'environnement s'ils ne sont pas gérés correctement. Ils peuvent contaminer le sol, les masses d'eau et l'air, entraînant des effets néfastes sur les écosystèmes, la faune et la flore. Les produits chimiques peuvent également présenter des risques graves pour la santé humaine, en particulier s'ils sont toxiques, cancérigènes ou mutagènes. L'exposition aux produits chimiques dangereux peut se produire par diverses voies, telles que l'inhalation, l'ingestion ou la voie cutanée.
2. La gestion rationnelle des produits chimiques vise à réduire au minimum les rejets de substances dangereuses et à prévenir la pollution de l'environnement. Une gestion efficace garantit que les produits chimiques sont utilisés, produits et éliminés en toute sécurité afin de protéger la santé des travailleurs, des consommateurs et de la population en général.
3. Une gestion rationnelle des produits chimiques contribue au développement durable en promouvant l'utilisation de produits de remplacement plus sûrs et en encourageant l'adoption de processus de production plus propres. Elle contribue à réduire au minimum la production de déchets, à préserver les ressources et à réduire l'impact environnemental de la fabrication, de l'utilisation et de l'élimination des produits chimiques.
4. Les pays du monde entier ont reconnu la nécessité d'une gestion rationnelle des produits chimiques et ont conclu des accords et des conventions internationaux, tels que la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international. L'adhésion à ces accords garantit une coopération et une coordination mondiales en matière de gestion des produits chimiques et de leurs risques potentiels.

* AMCEN/19/EGM/1.

** La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

5. En bref, la gestion rationnelle des produits chimiques est essentielle pour protéger l'environnement et la santé humaine, promouvoir le développement durable et respecter les obligations internationales. Elle consiste à adopter des pratiques responsables tout au long du cycle de vie des produits chimiques, de la production à l'élimination en passant par l'utilisation, afin de réduire au minimum les risques et de garantir un monde plus sûr et plus sain pour les générations actuelles et futures.
6. L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques est un cadre de politique globale qui vise à assurer une gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie et à prévenir les effets néfastes de ces produits sur la santé humaine et l'environnement. L'Approche stratégique a été adoptée pour la première fois en 2006 et sa première phase s'est achevée en 2020.
7. La vision de l'Approche stratégique au-delà de 2020 est d'établir un nouveau cadre pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets qui s'appuie sur les progrès réalisés au cours de la première phase et qui contribue à la réalisation des objectifs de développement durable. Le nouveau cadre, intitulé « Cadre pour les produits chimiques et les déchets au-delà de 2020 », vise à :
- a) Réduire au minimum les effets néfastes des produits chimiques sur la santé humaine et l'environnement en améliorant la gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie ;
 - b) Contribuer à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable ;
 - c) Faire face aux problèmes et aux défis émergents liés aux produits chimiques et à la gestion des déchets, tels que l'impact des produits chimiques sur la faune et les écosystèmes, l'augmentation des déchets électroniques et l'accroissement des volumes de déchets plastiques ;
 - d) Promouvoir la coopération internationale et la collaboration entre les autorités publiques, l'industrie et la société civile pour parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

II. Contexte du processus intersessions de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

8. La quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a marqué une étape importante en lançant un processus intersessions visant à élaborer des recommandations pour la stratégie future et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020. Ce processus a été lancé par la résolution IV/4. La Conférence a reconnu dans la résolution IV/4 que l'objectif initial de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, à savoir parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, n'avait pas été pleinement atteint et qu'il était nécessaire de poursuivre les efforts faits au niveau mondial pour relever les défis de cette gestion. La Conférence a souligné l'importance d'aller au-delà de 2020 et de s'appuyer sur les réalisations et les enseignements tirés de la première phase de l'Approche stratégique.
9. Le processus intersessions établi par la résolution IV/4 visait à recueillir les contributions et les points de vue des parties prenantes du monde entier afin d'élaborer des recommandations relatives à un cadre au-delà de 2020 sur la gestion des produits chimiques et des déchets. Le processus comportait de multiples étapes et consultations, mobilisant des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, des représentants de l'industrie et d'autres parties prenantes.
10. Le processus intersessions a été intégré au forum politique de haut niveau sur le développement durable, ce qui a été l'occasion de lier l'avenir de la gestion des produits chimiques et des déchets au programme plus large de développement durable. Cela a rendu possible l'alignement sur les objectifs de développement durable et a facilité une approche globale et intégrée de la durabilité mondiale.
11. L'objectif global du processus intersessions était d'élaborer des recommandations relatives à un cadre au-delà de 2020 sur la gestion des produits chimiques et des déchets qui s'appuierait sur les réalisations de la première phase de l'Approche stratégique et répondrait à l'évolution des défis et des possibilités dans ce domaine. Ce processus visait à promouvoir le développement durable, à protéger la santé humaine et l'environnement, à améliorer la gouvernance, à renforcer les capacités et à favoriser la coopération internationale.

12. Les recommandations issues du processus intersessions étaient destinées à éclairer la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, au cours de laquelle des décisions sur l'avenir de l'Approche stratégique et le cadre au-delà de 2020 seraient prises. Le processus a fourni aux parties prenantes une plateforme inclusive et participative pour façonner le programme mondial sur la gestion des produits chimiques et des déchets, garantissant que les diverses perspectives et données d'expérience soient prises en compte dans la définition de la marche à suivre.

III. Feuille de route vers la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

13. La cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, qui se tiendra du 25 au 29 septembre 2023 à Bonn (Allemagne), sera une occasion majeure d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et de formuler des recommandations pour l'avenir de la sécurité chimique et de la gestion des déchets.

14. Les recommandations à l'intention de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques sont notamment les suivantes :

a) Renforcer l'accent mis sur la santé et sur la protection de l'environnement. L'Approche stratégique au-delà de 2020 devrait mettre davantage l'accent sur la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les risques que posent les produits chimiques et les déchets. Cela pourrait se faire en renforçant le cadre d'évaluation et de gestion des risques et en mettant davantage l'accent sur les mesures préventives ;

b) Faire en sorte que l'Approche stratégique au-delà de 2020 soit inclusive et participative. Celle-ci devrait être élaborée de manière à être plus inclusive et plus participative, en assurant la pleine participation de toutes les parties prenantes, y compris les autorités publiques, l'industrie, le monde universitaire et la société civile. Cela contribuera à garantir la pertinence et l'efficacité du cadre ;

c) Fournir des ressources adéquates aux fins de la mise en œuvre. L'Approche stratégique au-delà de 2020 devra être dotée de ressources suffisantes pour être couronnée de succès. Cela nécessitera un investissement accru dans le renforcement des capacités et l'assistance technique, en particulier en faveur des pays en développement ;

d) Promouvoir l'utilisation de technologies innovantes. L'Approche stratégique au-delà de 2020 devrait promouvoir l'utilisation de technologies innovantes pour améliorer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Cela pourrait inclure l'utilisation de nouvelles méthodes d'évaluation des risques, de nouvelles technologies pour la production et l'utilisation sûres des produits chimiques, et de nouvelles technologies pour le traitement et l'élimination des déchets.

15. Ce ne sont là que quelques-unes des recommandations qui pourraient être formulées à l'intention de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa cinquième session. La session de la Conférence sera une occasion importante de discuter de l'avenir de la sécurité chimique et de la gestion des déchets, et de formuler des recommandations sur la manière d'améliorer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans le monde entier.

IV. Contribution de l'Afrique au processus intersessions pour l'Approche stratégique au-delà de 2020

16. Les consultations régionales africaines sur l'Approche stratégique au-delà de 2020 se sont tenues en ligne le 26 janvier 2023. Les consultations ont été organisées par le secrétariat de l'Approche stratégique et le Centre régional africain de gestion des produits chimiques et des déchets. Ces consultations avaient pour objet d'informer les parties prenantes de toute l'Afrique de l'état d'avancement du processus de consultation intersessions des coprésidents et de préparer la reprise de la quatrième réunion du processus de l'Approche stratégique.

17. Les consultations ont porté sur un large éventail de questions, notamment sur la version préliminaire du document unique consolidé, le plan de travail pour l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques au-delà de 2020 et la nécessité de prévoir un renforcement des capacités et une assistance technique en faveur des pays en développement.

18. Les consultations se sont conclues par un ensemble de recommandations à l'intention du secrétariat de l'Approche stratégique et des coprésidents du processus intersessions. Ces recommandations ont porté notamment sur la nécessité de renforcer la version préliminaire du document unique consolidé, d'inclure des dispositions relatives au renforcement des capacités et à l'assistance technique en faveur des pays en développement, et de faire en sorte que le plan de travail de l'Approche stratégique au-delà de 2020 soit aligné sur les priorités des pays africains.

19. Les consultations régionales pour l'Afrique ont conclu que la version préliminaire du document unique consolidé devrait être renforcé, en particulier dans les domaines de l'évaluation et de la gestion des risques, du renforcement des capacités et de l'assistance technique. Les participants ont discuté de la nécessité d'un processus plus inclusif et plus participatif pour élaborer l'Approche stratégique pour l'après 2020, et ont appelé à ce que les parties prenantes de l'ensemble de l'Afrique aient plus de possibilités de contribuer à ce processus d'élaboration.

20. La proposition clé de l'Afrique comprenait l'élaboration d'un code de conduite international sur la gestion des produits chimiques et des déchets (SAICM/IP.4/CRP.10) visant à fournir des orientations claires dans ce domaine complexe, qui a un impact considérable. La raison d'être et l'objectif du code sont de favoriser une gestion rationnelle et durable des produits chimiques et des déchets en vue d'harmoniser les différentes normes et réglementations, d'encourager la coopération mondiale, d'améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement, de prévenir le commerce illégal et le dumping, de renforcer les capacités et l'assistance technique, et de faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable.

21. Le Cadre pour les produits chimiques et les déchets au-delà de 2020 est à même d'offrir l'occasion de proposer un tel code. Toutefois, cette possibilité nécessitera des structures pour élaborer ce code et pour le rendre opérationnel par la suite.

V. Renforcement du Groupe africain de négociateurs pour l'Approche stratégique au-delà de 2020

22. Le Groupe africain de négociateurs est un groupe d'experts qui travaillent ensemble pour représenter les intérêts du continent dans les négociations internationales sur diverses questions environnementales, y compris les produits chimiques et la gestion des déchets. Ce groupe est important car il permet aux pays africains de parler d'une seule voix dans le cadre des négociations internationales. Il constitue une plateforme permettant aux pays africains de partager des informations et des compétences sur la gestion des produits chimiques et de contribuer au renforcement de la capacité des pays africains de gérer les produits chimiques et les déchets.

23. Le Groupe africain de négociateurs sur la gestion des produits chimiques a été actif et a joué un rôle clé dans l'élaboration de cadres internationaux et la préparation de négociations sur la gestion des produits chimiques et des déchets. Il doit être renforcé afin de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de l'Approche stratégique au-delà de 2020. Il devrait faire en sorte que le nouveau cadre tienne compte des besoins spécifiques des pays africains et prévoie des ressources suffisantes pour sa mise en œuvre.

24. À l'instar du Groupe africain de négociateurs sur la pollution plastique établi par une décision lors de la reprise de la dix-huitième session ordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement tenue à Dakar (Sénégal) en 2022, le Groupe africain de négociateurs sur la gestion des produits chimiques doit être officiellement reconnu dans les structures régionales et avoir pour mission ou être chargé de diriger les processus de l'Approche stratégique au-delà de 2020. Il est donc essentiel que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement envisage de formaliser le Groupe africain de négociateurs sur la gestion des produits chimiques.

VI. Mesure proposée

25. La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, lors de la reprise de sa dix-neuvième session, est priée :

- a) D'approuver la formalisation et la création du Groupe africain de négociateurs sur la gestion des produits chimiques ;
- b) D'approuver la proposition de la région Afrique relative à l'élaboration d'un code de conduite international sur la gestion des produits chimiques et des déchets, sous les auspices des organisations concernées du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, avec le soutien et l'engagement des autorités publiques, du secteur privé et de la société civile ;

- c) D'appeler à la mise en place d'un mécanisme financier mondial spécifique pour l'Approche stratégique au-delà de 2020.
 - d) De demander aux organisations de la famille du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, dans le cadre de leurs mandats et ressources respectifs, de diriger le processus de mobilisation des parties prenantes en vue de l'élaboration du code de conduite international sur la gestion des produits chimiques et des déchets.
 - e) D'engager le Groupe africain de négociateurs sur la gestion des produits chimiques à élaborer une stratégie de mobilisation des ressources pour la gestion des produits chimiques en Afrique ;
 - f) D'encourager le secteur privé à participer à la gestion rationnelle des produits chimiques et à s'investir dans celle-ci.
-